

PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), créé en 2005 sur le territoire de Métropole Savoie, est un document de planification et de stratégie intercommunale. Son objectif consiste à définir les orientations générales d'organisation de l'espace sur le long terme et exprimer un projet d'aménagement. Il fixe les priorités d'urbanisation et d'extension de zones d'activités entre autres. Le projet de révision a été arrêté le 29/06/2019.

L'enquête publique sur ce projet du Scot a lieu du 14/10/2019 au 14/11/2019 inclus.

Une extension d'au moins 30 hectares du parc d'activités d'Alpespace est prévue au hameau de la Gare (à côté du camping).

La commune a manifesté à plusieurs reprises son désaccord et par délibération en date du 28/05/2019 et du 04/11/2019 s'est opposée au projet de révision du SCoT. (Les délibérations sont consultables dans la rubrique Mairie - réunions du conseil municipal)

Une réunion publique, organisée par les élus de Ste-Hélène-du-Lac, a eu lieu le 25/10/2019 en mairie. Suite à cela, un collectif d'habitants a été créé et une pétition est en cours de signature.

Vous pouvez également signer la pétition sur le site suivant : <http://chng.it/pvPSLmYH>

Le dossier est consultable sur internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1628> et en version papier dans les mairies les plus proches (Mairie de Montmélian, Portes de Savoie et Coise St-Jean Pied Gauthier).

Le public pourra adresser ses observations par voie dématérialisée sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1628>, par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1628@registre-dematerialise.fr, par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Le Président de la commission d'enquête publique, Syndicat Mixte du SCoT Métropole Savoie, 25 rue Jean Pellerin 73000 CHAMBERY ou sur support papier dans les mairies citées ci-dessus.

Un registre est mis à disposition du public à la mairie de Ste-Hélène-du-Lac pendant la durée de l'enquête publique. Les observations seront ensuite remises au commissaire enquêteur.